



# Évolution

Le bulletin d'information de la MRC de La Matapédia

Février 2009, volume 9, numéro 1

## SOMMAIRE

Résumé du projet de Charte de collectivité  
Page 2

Étude de caractérisation et d'évaluation des  
paysages de la MRC de La Matapédia  
Page 3

Bilan de la deuxième année de la mesure de  
diversification et de développement mis en  
place dans la MRC de La Matapédia par le  
Gouvernement du Québec  
Page 3

Pacte rural  
Page 4

La MRC de La Matapédia dévoile les projets  
soutenus par son programme de soutien  
aux initiatives culturelles  
Page 5

Les lauréats régionaux des Prix du  
patrimoine du Bas-Saint-Laurent sont  
connus  
Page 5

La MRC de La Matapédia veut cerner les  
besoins des citoyens pour son nouveau site  
Internet  
Page 6

Ramonnage des cheminées  
Page 7

CFER Matapédia-Mitis  
Page 7

Récupération  
Page 8

## DOSSIER

### LES MATAPÉDIENS AURONT UNE CHARTE DE COLLECTIVITÉ

Au terme du Chantier citoyen qui réunissait plus de 200 personnes à la polyvalente Armand-St-Onge d'Amqui, samedi le 8 novembre, les Matapédiens ont donné leur aval au projet de *Charte de collectivité* préparé par la Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia dans le cadre de la Vision 2007-2025.

Cette *Charte de collectivité* reprend essentiellement une série d'engagements inhérents à la vision et des cibles à atteindre pour concrétiser ces engagements. Lors du Chantier citoyen, les participants devaient donner leur accord ou manifester leur opposition à une trentaine de cibles correspondant à 7 grands thèmes, notamment l'Environnement et les ressources naturelles, le Renouveau politique et la démocratie et les Arts et la culture. Ces cibles représentent les résultats que la collectivité matapédienne désire obtenir d'ici 2025 au chapitre du développement économique, humain et social. Les organisateurs souhaitaient de plus recueillir des suggestions de pistes d'action pouvant permettre d'atteindre les cibles retenues.

La quasi-totalité des cibles ont reçu l'assentiment des participants, ce qui, selon la présidente de la Commission, Madame Mélanie Tremblay, « montre bien que les Matapédiens s'entendent sur la nécessité d'agir de manière concertée ». De plus, de nombreuses suggestions de pistes d'action et de porteurs éventuels ont pu être recueillies et feront l'objet d'une analyse ultérieure pour être intégrées au rapport qui sera produit à la suite du chantier.

« Notre objectif, a précisé la présidente de la Commission, est d'enclencher un processus qui permettra de concerter les intervenants et d'identifier des projets régionaux porteurs d'avenir pour la Matapédia. Pour ce faire, une étape importante sera la signature de la charte de collectivité par les intervenants matapédiens afin de concrétiser leur engagement dans la réalisation de la vision et l'atteinte des cibles qui en découlent », a-t-elle ajouté.

La Commission déposera dans les prochains jours le rapport de chantier, après quoi elle mettra à jour la Charte de collectivité en regard des commentaires formulés au Chantier citoyen du 8 novembre.

---

## RÉSUMÉ DU PROJET DE CHARTE DE COLLECTIVITÉ DE LA MATAPÉDIA 2007-2025 : POUR BÂTIR UNE COLLECTIVITÉ CONFIANTE, SOLIDAIRE, INNOVANTE ET AGISSANTE

*Ce projet de Charte de collectivité matapédiennne précise les engagements de renouveau politique, de redressement économique et de développement humain et social dans lesquels les organismes, les entreprises et les citoyens devront s'investir fermement afin de concrétiser la Vision 2007-2025 de La Matapédia. Cette charte constitue un engagement volontaire de l'ensemble des intervenants à contribuer à la prise en charge du développement matapédien et à mettre de l'avant des actions cohérentes, et ce, dans un souci de complémentarité. En adhérant à cette charte, les Matapédiens s'engagent :*

*En ce qui concerne le développement humain et social...*

- à travailler à la rétention et l'accueil de nouveaux résidants afin de relever le défi démographique,
- à contrer l'absence de relève dans le secteur communautaire,
- à favoriser la transmission des savoirs et des savoir-faire entre les générations,
- à entretenir une vie communautaire riche et diversifiée.

*En ce qui concerne l'environnement et les ressources naturelles...*

- à améliorer la qualité de l'environnement,
- à assurer un équilibre entre le renouvellement des ressources, le développement économique et les impacts sur le milieu de vie,
- à instaurer des filières mettant à profit l'ensemble des ressources du territoire.

*En ce qui concerne le secteur économique...*

- à mettre en place des outils novateurs permettant la rétention, l'expansion, l'implantation et la création d'entreprises,
- à développer une culture d'achat local basée sur la qualité des produits et des services,
- à favoriser une industrie touristique durable et intégrée,
- à développer une culture entrepreneuriale,
- à mettre en place des infrastructures régionales agissant en soutien au développement industriel matapédien.

*En ce qui concerne le renouveau politique et la démocratie...*

- à revoir l'ensemble des structures municipales afin que la région parle d'une seule et même voix,
- à faire les efforts de concertation nécessaires afin de répondre adéquatement aux défis du développement,
- à susciter le sentiment de fierté et d'appartenance à la Matapédia,
- à favoriser une plus grande participation citoyenne.

*En ce qui concerne la santé et la qualité de vie...*

- à rendre accessibles des services et des infrastructures de qualité,
- à encourager la prise en charge de sa santé,
- à assurer un milieu de vie serein et sécuritaire;

*En ce qui concerne l'éducation et la formation...*

- à valoriser collectivement l'éducation et la formation,
- à contrer activement le décrochage scolaire,
- à hausser le niveau de scolarisation,
- à maintenir un réseau scolaire viable répondant aux besoins de la population.

*Pour les arts et la culture...*

- à préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel matapédien,
- à reconnaître l'apport des arts et de la culture comme facteur de développement économique,
- à assurer une offre culturelle diversifiée et de qualité,
- à soutenir l'existence de médias qui répondent aux besoins du milieu.

## **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES PAYSAGES DE LA MATAPÉDIA**

La MRC de La Matapédia a reçu le 16 octobre dernier l'organisme Ruralys afin de présenter l'étude de caractérisation et de l'évaluation des paysages de La Matapédia. Cette étude se veut un outil permettant de mieux connaître les paysages qui caractérisent La Matapédia et de soutenir les intervenants dans leurs décisions en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Effectivement, le développement éolien, l'agriculture, la foresterie et le développement touristique, industriel, domiciliaire et de villégiature sont autant d'activités humaines générées sur le territoire qui ont une incidence sur nos paysages. L'existence d'un tel outil de connaissance permettra d'encadrer la poursuite et le développement d'activités économiques qui s'harmonisent avec les paysages qui sont, eux aussi, un facteur de développement économique.

Récemment, la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent a confié à Ruralys afin d'élaborer une charte des paysages pour les intervenants du Bas-Saint-Laurent.



L'étude de caractérisation des paysages de La Matapédia est disponible pour consultation à La MRC de La Matapédia. Vous pouvez visionner plusieurs photos de paysages de La Matapédia sur les sites suivants : <http://www.aurelienpottier.com/portfolios/matapedia/index.html>

Rédaction : Joël Tremblay, MRC de La Matapédia  
Photographie : Bertin Denis, MRC de La Matapédia

---

### **BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE LA MESURE DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT MIS EN PLACE DANS LA MRC DE LA MATAPÉDIA PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Le gouvernement du Québec a accordé en juin 2006 une aide financière de 1 050 000 \$ sur trois ans pour soutenir les efforts de diversification et de développement économiques des municipalités de la MRC de La Matapédia et ainsi tenter de contrer les impacts de la crise forestière. Pour ce faire, deux fonds ont été mis à la disposition de la MRC. Le premier est le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Disposant d'une enveloppe de 100 000 \$ par année, ce fonds vise à mettre en œuvre le plan de diversification et de développement de la MRC. Le deuxième est le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui vise à fournir une aide financière pour relancer, moderniser ou convertir les entreprises existantes, aider la création de nouvelles entreprises ainsi que pour soutenir la prospection et l'accueil de nouveaux investisseurs. L'enveloppe annuelle est de 250 000 \$.

Au cours des deux premières années du contrat de trois ans, neuf (9) projets ont obtenu l'aide financière du FSTD pour un montant de 218 633 \$ générant des investissements de 1 159 333 \$, alors que vingt (20) projets ont reçu un appui financier du FAMM pour un montant de 545 800 \$ et des investissements totaux de 8 828 060 \$, créant ou maintenant une centaine d'emplois sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

« Ces mesures sont des outils concrets mis à la disposition de la MRC pour soutenir la réalisation de projets et la création d'emploi. Elles ont notamment permis d'identifier les champs d'intervention prioritaires, de supporter la réalisation de projets touristiques, d'explorer de nouveaux créneaux et d'aider les entreprises nouvelles ou existantes », souligne le préfet de la MRC, monsieur Georges Guénard.

La MRC compte sur la collaboration du Centre local de développement (CLD) de La Matapédia. Elle a aussi retenu les services de la firme Mallette et du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec (SEREX). Cette équipe de travail a élaboré un plan de diversification et de développement qui identifie les champs d'intervention prioritaires pour l'utilisation des sommes consenties : la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation dans le secteur forestier, le tourisme, l'agriculture, les autres secteurs industriels (ex. développement éolien), l'instauration de nouveaux leviers financiers et l'amélioration de l'animation économique, du soutien technique et des infrastructures.

La MRC a de plus confié à un comité la responsabilité de mettre en œuvre cette planification, de faire connaître la mesure dans le milieu, de recevoir, d'analyser et de recommander l'appui financier de projets. Le comité de diversification et de développement se compose d'élus municipaux, de trois représentants du milieu des affaires et d'un représentant des organismes socioéconomiques. De plus, le comité compte sur la participation de personnes ressources du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'exportation (MDEIE), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et des directeurs généraux du CLD et de la MRC.

Les impacts de la crise forestière, cette année, sont plus virulents. Les opérations forestières sont incertaines, la main-d'œuvre n'a pas été rappelée sur les chantiers, les fermetures temporaires d'usines se prolongent. Bref, la situation de crise est à son plus haut niveau. Il en résulte un climat de morosité économique bien palpable dans le milieu. Les gens d'affaires hésitent à investir dans de nouveaux projets. La ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire a d'ailleurs confirmé la reconduction du contrat de diversification et de développement économique lorsqu'elle a rendu public en novembre dernier le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées. Un comité de la Conférence administrative régionale (CAR) rencontrera au cours des prochains mois les représentants des municipalités dévitalisées afin qu'elles soient informées des outils et des mesures du plan d'action, qui prévoit entre autres une enveloppe substantiellement augmentée.

Rédaction : Jean-Pierre Morneau, MRC de La Matapédia  
Joël Tremblay, MRC de La Matapédia

---

## PACTE RURAL



Le 9 octobre dernier, la municipalité de Val-Brillant accueillait le Pacte rural matapédien qui célébrait la ruralité et ses réussites à l'occasion de sa deuxième fête des moissons en compagnie d'une soixantaine de personnes. « Souligner l'apport important des Matapédiennes et Matapédiens à l'avancement de notre région, voilà bien le but réel de cette fête. C'est un hommage à ceux et celles qui ont permis à différents projets de prendre leur élan, apportant une vitalité nouvelle à leurs communautés. D'ailleurs je constate que plusieurs projets mobilisateurs sont présentement réalisés ou en cours de réalisation grâce à nos efforts concertés » soulignait Monsieur Georges Guénard, maire de Saint-Vianney et Préfet de la MRC de La Matapédia.

Durant l'année 2008, 31 projets ont été acceptés au Pacte rural totalisant un investissement généré de plus de 6,2 M\$. Le Pacte rural a engagé près de 550 000 \$ dans la réalisation de ces projets. Mais, comme le rappelle Madame Chantale Lavoie, coordonnatrice rurale au CLD de La Matapédia, « le Pacte rural, c'est plus que de l'argent, c'est d'abord et avant tout le fruit d'un travail de concertation et de mobilisation. Il est important de faire passer les femmes et les hommes qui ont travaillé pour leur développement devant les chiffres. » « Cette force communautaire de solidarité est tangiblement ressentie dans le développement économique. La complicité développée avec les élus municipaux continuera de porter

fruit : les retombées du Pacte rural fait partie de cette belle récolte » ajoute Madame Hélène Gagné, directrice générale adjointe au CLD de La Matapédia.

La thématique de la soirée était « La ruralité à pleines voiles ». « Comment ne pas être dans le vent aujourd'hui ici à Val-Brillant où le vent a soufflé avec force et détermination » annonçait Mme Lavoie en début de soirée au moment où elle a invité Monsieur Marcel Auclair président de la Wissa 2008 à faire un témoignage, c'est d'ailleurs cet événement qui a inspiré le thème de la soirée.

Lors d'un tirage à la toute fin de la soirée, la municipalité de Saint-Moïse a été choisie pour être l'hôte de la prochaine fête des moissons qui aura lieu le 8 octobre 2009. L'invitation vous est donc lancée! Veuillez inscrire cette date dans vos agendas car le défi de la prochaine fête est d'accueillir plus de 80 personnes... Une invitation spéciale aux élus municipaux et aux comités de développement locaux qui travaillent activement à ce grand défi.

Rédaction et photographie : Chantale Lavoie, CLD de La Matapédia

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **LA MRC DE LA MATAPÉDIA DÉVOILE LES PROJETS SOUTENUS PAR SON PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES**

La MRC de La Matapédia, en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Caisse populaire Desjardins vallée de la Matapédia, est heureuse de dévoiler les projets soutenus dans le cadre du *Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC de La Matapédia*.

Les projets soutenus par le programme sont les suivants :

- La Fête des guitares du Québec (500 \$) pour la tenue d'un spectacle s'adressant à la jeune clientèle ;
- Les Voix de la Vallée (2 000 \$) pour l'enregistrement d'une œuvre de Marie Bernard et de Félix Leclerc et sa mise en marché;
- Le Codec d'Amqui (2 000 \$) pour la réalisation d'une étude sur la rénovation de la salle Jean-Cossette;
- Action-Jeunesse de Lac-au-Saumon (2 000 \$) pour la réalisation d'une programmation de quatre spectacles de musique « métal »;
- Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (1 500 \$) pour un projet d'animation en bibliothèque et un club de lecture d'été.

Rappelons que ce programme est l'une des actions prévues à l'Entente de développement culturel de la MRC de La Matapédia. Il dispose d'une enveloppe de 8 000 \$ annuellement sur trois ans afin de soutenir les artistes, les artisans et les organismes culturels dans la réalisation de leurs activités. Le premier volet du programme s'adresse aux organismes culturels, qui peuvent obtenir une aide financière atteignant 2 000 \$. Le second volet du programme vise, quant à lui, à soutenir les efforts de diffusion des artistes et des artisans. Ce volet prend la forme d'une bourse qui peut atteindre 1 000 \$. Les secteurs visés sont les arts de la scène, les arts visuels, les arts médiatiques, l'artisanat et les métiers d'arts, ainsi que la littérature.

Le prochain appel de projets se tiendra à l'été 2009. Pour obtenir de plus amples détails concernant le programme, les personnes intéressées peuvent contacter la MRC de La Matapédia au 418 629-2053, poste 107.

Rédaction : Joël Tremblay, MRC de La Matapédia

---

## **LES LAURÉATS RÉGIONAUX DES PRIX DU PATRIMOINE DU BAS-SAINT-LAURENT SONT CONNUS**

Le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, les Municipalités régionales de comté du territoire ainsi que les partenaires des Prix ont eu le plaisir de décerner sept prix régionaux dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent. La cérémonie de remise s'est déroulée au cours d'un dîner gala tenu le dimanche 14 septembre à Sayabec, dans la MRC de La Matapédia. Trente-deux finalistes, provenant des huit MRC, étaient en lice pour ces prix.



Les Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent visent à rendre hommage à ceux et celles qui contribuent à préserver et mettre en valeur nos richesses patrimoniales et nos savoir-faire ancestraux.

Dans la catégorie Sauvegarde, restauration et conservation les lauréats sont :

- La Municipalité de Kamouraska pour la réfection du quai Miller,
- Le Groupe Jean-Yves Beaulieu pour la Maison Joseph-Gauvreau à Rimouski,
- Françoise et Roger Arsenault pour la restauration de leur propriété à Sainte-Flavie.

Dans la catégorie Transmission, interprétation et diffusion les lauréats sont :

- La Ville de La Pocatière pour le Circuit d'interprétation des paysages pocatois,
- La Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles pour les activités à l'église Notre-Dame-des-Neiges,
- Céline Grégoire et Colette Dubé de Cabano pour la création et la production de la pièce de théâtre Portrait de femmes.

Le jury régional a aussi décerné une mention spéciale en lien avec le thème de cette année : Les Petits Patrimoines. Cette mention vise à souligner l'importance de mieux connaître, conserver et apprécier ces bâtiments secondaires ou ornements du paysage souvent oubliés. La mention régionale est remise à l'organisme Ruralys pour l'élaboration et la mise en place d'un Programme de restauration et de mise en valeur des petits patrimoines, dans la MRC de Kamouraska.

Mentionnons que chaque lauréat s'est vu mériter une aquarelle exclusive créée par l'artiste Louise Beupré de Ste-Florence. Les sept aquarelles réalisées avaient pour objet les petits patrimoines et mettaient en perspective des scènes de la vie quotidienne rattachées à l'utilisation de ces patrimoines. L'artiste a aussi voulu exprimer la transmission du patrimoine d'une génération à l'autre en illustrant des personnes représentant différents groupes d'âge.



La prochaine édition des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent aura lieu en 2010 et le gala régional se tiendra dans la MRC de Rimouski-Neigette.

Rédaction : Joël Tremblay, MRC de La Matapédia

Image : Aquarelle réalisée par Louise Beupré, Sainte-Florence

---

## LA MRC DE LA MATAPÉDIA VEUT CERNER LES BESOINS DES CITOYENS POUR SON NOUVEAU SITE INTERNET

La MRC de La Matapédia élaborera sous peu son nouveau site Internet. Pour ce faire, elle met à la disposition des citoyens un questionnaire-sondage afin d'élaborer un outil de communication qui répond à leurs attentes.

Ce projet est issu de l'*Entente de développement culturel de la MRC de La Matapédia*, à laquelle collabore le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et Desjardins vallée de la Matapédia. Afin que ce nouveau site web réponde aux attentes des différentes clientèles qu'il desservira, la MRC a mis à la disposition des citoyens un questionnaire-sondage. Ce dernier est disponible aux bureaux de la MRC ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.lamatapedia.ca>. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leurs commentaires avant le 9 février par télécopieur au 418 629-3195 ou par courriel au [j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca).

« La réalisation de ce nouveau site représente une opportunité pour la MRC de La Matapédia de rencontrer certaines cibles prévues à la Charte de collectivité de La Matapédia 2007-2025. Un tel outil peut effectivement permettre à la MRC de diffuser une meilleure information auprès des citoyens et de l'ensemble des élus municipaux, d'assurer une meilleure compréhension du fonctionnement de la MRC et des enjeux territoriaux et de susciter une participation plus active des citoyens à des projets collectifs. Il pourrait même devenir un outil pour consulter les citoyens sur diverses questions », souligne le préfet de la MRC de La Matapédia, Georges Guénard.

La mise en ligne du site est prévue pour la fin de l'année. On devrait aussi y retrouver un répertoire culturel et, l'an prochain, un circuit culturel.

Rédaction : Joël Tremblay, MRC de La Matapédia

## **SÉCURITÉ**

### **RAMONAGE DES CHEMINÉES**

---

Les froids de janvier et février apportent une augmentation importante des feux de cheminée. C'est pourquoi votre Service de sécurité incendie désire vous rappeler de procéder au ramonage de la cheminée ainsi que du tuyau de fumée au milieu de l'hiver surtout si vous chauffez principalement au bois.

Le ramonage des cheminées n'est pas un luxe, c'est une nécessité ! Les cheminées et les tuyaux de fumée des appareils de chauffage doivent être ramonés au moins une fois par an ou plus selon l'utilisation.

Videz régulièrement les cendres et déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles et les cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie. Entrez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à 72 heures.

Pour toute information sur la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 629-6156.

Rédaction : Dave Gagné, MRC de La Matapédia

## **ENVIRONNEMENT**

### **CENTRE DE FORMATION EN TENTREPIRES ET RÉCUPÉRATION (CFER) MATAPÉDIA-MITIS : CAMPAGNE DES CARTES DE MEMBRES 2009**

---

Le CFER Matapédia-Mitis, corporation à but non-lucratif, votre centre de tri de matières recyclables vous invite à devenir membre de l'organisme. Pour ce faire, vous devez remplir et poster le coupon ci-dessous avec votre paiement de 5,00 \$ et l'organisme vous retournera votre carte de membre par le retour courrier. Votre appui contribue à soutenir les activités liées à la récupération et témoigne de votre préoccupation à l'atteinte d'une société axée sur le développement durable. Mentionnons que l'assemblée générale annuelle des membres se tiendra mercredi le 18 mars 2009 à compter de 19 h 00 dans les locaux du CFER Matapédia-Mitis, situés au 1086, rue industrielle, à Mont-Joli.

Pour plus d'information, contacter le CFER au 418 775-4556.

À retourner à l'adresse suivante :

CFER Matapédia-Mitis  
1086, rue Industrielle  
c.p. 94  
Mont-Joli (Québec)  
G5H 3K8

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Inclure un chèque de 5,00 \$

## RÉCUPÉRATION



Saviez-vous que le logo de récupération inscrit sur les emballages et les contenants en plastique ne comporte pas toujours de chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Ils comportent de préférence des codes lettrés.

Aussi permis, ces codes conventionnels proviennent de l'Organisation internationale de normalisation. Comme vous le savez, pour le moment les plastiques de codes 3 et 6 n'ont pas de filières de récupération au Québec. Pour poser quotidiennement des gestes environnementaux, conservez toute information pouvant vous aider dans votre récupération à la maison. Le tableau suivant donne la correspondance entre les codes chiffrés et ceux lettrés.

**Tableau de correspondance des codes plastiques**

| Code chiffré | Code lettré correspondant | Note        |
|--------------|---------------------------|-------------|
| Code 1       | PET ou PETE               | Récupérable |
| Code 2       | PEHD ou HDPE              | Récupérable |
| Code 3       | PVC                       | non         |
| Code 4       | PEBD ou LDPE              | Récupérable |
| Code 5       | PP                        | Récupérable |
| Code 6       | PS                        | non         |
| Code 7       | Aucun                     | Récupérable |
| Aucun        | PE                        | Récupérable |

Le code lettré PE peut correspondre aux codes 1, 2 ou 4. Remarquez bien que le logo de récupération figure généralement en dessous du contenant plastique et le code lettré en bas.

Découpez ce tableau et collez-le à un endroit visible dans la salle à manger ou dans la cuisine. Vous n'oublierez peut-être pas les plastiques récupérables!

Courtoisie : Écolo Vallée & Mitis  
Organisme environnemental Matapédia et Mitis  
Info recyclage :  
Tél. (418) 629-1266 et 1 888 629-1266 (sans frais)



**Écolo Vallée & Mitis**  
Organisme environnemental  
Vallée de la Matapédia et La Mitis

## Coordonnées

MRC de La Matapédia  
123, Desbiens, local 501  
Amqui (Québec)  
G5J 3P9  
Téléphone : (418) 629-2053  
Télécopieur : (418) 629-3195

Courrier électronique :

administration@mrcmatapedia.qc.ca

## Heures d'ouverture

Lundi au vendredi, 8 h 00 à 16 h 00

## Rédacteurs et collaborateurs

Dave Gagné  
Chantale Lavoie  
Jean-Pierre Morneau  
Joël Tremblay

## Supervision

Mario Lavoie

## Graphisme

Joël Tremblay